

Département du
VAL D'OISE

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BEAUCHAMP

Du 27 juin 2023

ARRONDISSEMENT
D'ARGENTEUIL

CANTON
DE TAVERNY

OBJET
CONTRAT DE
SEJOUR DE LA
RESIDENCE
EUGENE ROBIN

L'an deux mille vingt-trois, le 27 juin à 18h00, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Présidente du CCAS.

Administrateurs présents : Mesdames Sylvia CERIANI, Chantal HUET, Maryse SERVAIS, Evelyne LE BRAS et Mila CANAS
Monsieur Mouloud ANIBA

Administrateurs absents excusés :

Madame Arlette VALERE donne pouvoir à Madame Maryse SERVAIS
Monsieur Marc REMOND donne pouvoir à Madame Sylvia CERIANI
Messieurs David POTREL et Thomas BEDON

Secrétaire de séance : Madame Lucile DREVET- Directrice du CCAS

Nota- Le Maire,
Présidente du
CCAS certifie
exécutoire
cette
délibération mise
en ligne sur le site
de la ville le

6/07/2023

Que la
convocation du
Conseil
d'administration
du CCAS a été
faite le
21 juin 2023

La loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale indique en son article 81 : « Un contrat de séjour est conclu, ou un document individuel de prise en charge est élaboré, avec la participation de la personne accueillie ou de son représentant légal. Ce contrat ou document définit les objectifs et la nature de la prise en charge ou de l'accompagnement dans le respect des principes déontologiques et éthiques, des recommandations de bonnes pratiques professionnelles et du projet d'établissement. Il détaille la liste et la nature des prestations offertes ainsi que leur coût prévisionnel. »

Une actualisation du contrat de séjour de la résidence autonomie semblait nécessaire après 9 années d'utilisation.

Afin de formaliser les relations contractuelles entre les usagers et l'établissement, le contrat de séjour a été revu et proposé aux membres du Conseil de la Vie Sociale (CVS).

Après avoir reçu un avis positif de cette instance, réunie le 21 juin 2023, le nouveau contrat de séjour est aujourd'hui proposé aux membres du CA.

Votes pour : 9

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la nouvelle version du contrat de séjour de la résidence Eugène Robin.

Et que le nombre
des membres en
exercice est de :
11

POUR EXTRAIT CONFORME

Beauchamp le 29 juin 2023

Le Maire,
Présidente du CCAS,

Françoise NORDMANN



La secrétaire de séance,
Lucile DREVET
